

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU CAMPING MUNICIPALES DU BRAOU D'AUDENGE

1. CONDITIONS DE RÉSERVATION

- La réservation devient effective uniquement après
 - accord du gestionnaire du Camping,
 - réception de l'acompte
 - et réception soit du contrat de réservation dûment complété et signé, ou acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne.
- Les réservations ne lient Le Camping municipal du Braou, que si Le Camping municipal du Braou les a acceptées. Le Camping municipal du Braou est libre de refuser toute demande de réservation, en fonction de la disponibilité, et d'une façon générale, de toutes circonstances de nature à nuire à sa gestion. Le Camping municipal du Braou propose des séjours à vocation familiale. Le Camping municipal du Braou se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe, ou qui chercherait à le détourner.
- La réservation d'un emplacement de camping ou d'un hébergement locatif est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation sans le consentement préalable du camping.
- Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

Emplacement de camping

Le forfait de base s'applique pour une à deux personnes pour un emplacement tente ou, caravane ou camping-car. Les personnes et les tentes en plus sont en supplément. Le maximum est de 6 personnes et 3 tentes par emplacement.

Hébergement locatif

- Les hébergements locatifs sont équipés. La capacité de couchage est de de 4 à 8 places selon le type de locatifs.
- Le Camping municipal du Braou se réserve le droit de refuser l'accès au camping aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.
- Il n'est pas autorisé d'installer une tente sur l'emplacement locatif.

Réservation de groupe

- Toute réservation de plus de 4 hébergements par la même personne physique ou par des personnes physiques différentes mais se connaissant et se déplaçant ensemble pour les mêmes motivations aux mêmes dates de séjour sur le même Le Camping municipal du Braou est considérée comme un groupe.
- Les hébergements proposés sur le site internet marchand Le Camping municipal du Braou sont adressés exclusivement à la clientèle individuelle.

- Pour toute demande de réservation de groupe, vous devez impérativement contacter le Camping municipal du Braou par téléphone, par e-mail, et se réserve le droit d'étudier la demande de réservation avant acceptation ou refus de celle-ci.

Tarifs et taxe de séjour

- Les prix indiqués sont valables pour la saison 2022. Ils correspondent à une nuit et s'entendent en euros, TVA incluse.
- Le montant de la taxe de séjour est fixé par la COBAN. Son montant est affiché à l'accueil du camping.

2. CONDITIONS DE PAIEMENT

- Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 30 % du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation au camping. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour au camping.
- Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral des prestations doit être effectué au moment de la réservation au camping.
- Seul le règlement des taxes de séjour et des suppléments s'effectuent le jour de l'arrivée pour les emplacements et les hébergements locatifs.

Pour toute demande de réservation effectuée plus de 30 jours avant le début du séjour, une option est enregistrée pour une durée de 7 jours. Au-delà de cette durée, sans versement d'un acompte de 30% du prix du séjour l'option est annulée.

ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTION

Conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, le Camping municipal du Braou informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation.

3. ANNULATION ET MODIFICATIONS

a. Modification de votre réservation

Le Client peut demander la modification de son séjour dans le camping (dates, type d'hébergement) sur demande écrite (courrier ou e-mail : campingmunicipal@mairie-audenge.fr) et pourra être acceptée dans la mesure des disponibilités et possibilités. À défaut d'acceptation, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante.

Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur.

Toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et interruption de séjour.

b. Prestations non utilisées

Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement.

c. Annulation du fait de Le Camping municipal du Braou

En cas d'annulation du fait du Camping municipal du Braou, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

d. Annulation du fait du campeur

Le camping municipal du Braou ne procédera à aucun remboursement du séjour en cas d'annulation du fait du campeur. Le client est libre de souscrire une assurance annulation auprès du tiers de son choix.

4. VOTRE SÉJOUR

a. Caution

Les cautions seront demandées lors de l'arrivée. Personne ne sera autorisé à prendre possession de son logement sans avoir procédé à son versement. Les cautions ne sont pas encaissées et seront restituées au départ après état des lieux, sous réserve que le logement soit laissé propre et déduction du matériel manquant ou détérioré.

Concernant les hébergements locatifs :

- Pour les mobile-home, chalet, coco sweet le montant de la caution est de 400.00€ plus une caution ménage de 100.00€
- Pour les bungalows toilés : le montant de la caution est de 250.00€ et une caution ménage de 50.00€

Concernant les emplacements :

En cas de demande de badge ou de prise électrique:

- Pour le badge : une caution 30.00€ sera exigée
- Pour une prise européenne : une caution 20.00€ sera exigée

b. Arrivée et départ

Toutes les arrivées se font à partir de 15 heures.

Les départs pour les emplacements doivent s'effectuer avant 12h.

Les départs pour les locatifs doivent s'effectuer avant 10h.

Concernant les hébergements locatifs :

- Un inventaire est remis à l'arrivée.

Le locataire doit le retourner à l'accueil dans les 24 heures à l'équipe du camping. Passé ce délai, le logement est considéré comme propre et l'inventaire complet.

Au jour du départ, l'hébergement locatif doit être libéré avant 10 heures du matin. L'hébergement devra être rendu en parfait état de propreté.

Un état des lieux de sortie sera effectué avec l'équipe du camping municipal.

L'inventaire pourra être vérifié, tout objet cassé ou détérioré sera à la charge du locataire, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire.

La caution sera restituée en fin de séjour déduction faite des indemnités retenues, sur factures justificatives, pour les éventuels dégâts constatés par l'état des lieux de sortie. La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.

Dans le cas où l'hébergement n'aurait pas été nettoyé avant votre départ la caution nettoyage ne sera pas restituée.

Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

- **Concernant les emplacements :**

Quelle que soit la période le départ devra être effectué avant 12 heures.

L'emplacement doit être rendu propre. Les déchets doivent être apportés au local poubelle.

c. Pendant votre séjour

Le client est responsable de la surveillance de ses objets personnels (vélos, etc.). Le camping décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur. Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

5. ANIMAUX

Les animaux sont tolérés au sein du Camping municipal du Braou (exceptés les chiens de la 1ère et 2ème catégorie) selon les conditions suivantes :

- ils doivent être tenus en laisse en permanence et leurs excréments ramassés.
- Ils sont interdits aux abords des piscines, dans les commerces alimentaires et dans les bâtiments.
- Le carnet de vaccination pour les chiens et les chats doit être à jour.
- Le camping se réserve le droit de refuser un animal.



6. LITIGE

Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels peut être signalée par courrier ou e-mail au gestionnaire du camping concerné ou à Le Camping municipal du Braou.

MÉDIATION

Dans le cadre d'un litige, vous avez la possibilité de nous contacter de la manière suivante :

- Envoi d'un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception au gestionnaire du camping concerné
- Envoi d'une copie de ce courrier à la Ville d'Audenge, allée de Boissière, 33980 Audenge

Si la réponse ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de saisir la juridiction compétente selon la nature du litige soit :

Le Tribunal Administratif de Bordeaux

9 rue Tastet
33 000 BORDEAUX

Le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux

30 rue des frères Bonie
33 000 BORDEAUX

7. RESPONSABILITÉ DU CAMPING MUNICIPAL DU BRAOU

Le client reconnaît expressément que le Camping municipal du Braou ne pourra être tenu responsable, du fait de la communication par ses partenaires ou par tout tiers d'informations fausses qui seraient mentionnées dans la brochure ou le site internet de Le Camping municipal du Braou concernant les sites d'accueil, et notamment les photos de présentation, les qualificatifs, les activités, les loisirs, les services et les dates de fonctionnement. Toutes les photos et les textes utilisés sur le site internet du Camping municipal du Braou sont non contractuels. Elles n'ont qu'un caractère indicatif.

8. INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées par Le Camping municipal du Braou comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes de Le Camping municipal du Braou, pour le traitement de votre commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients du Camping municipal du Braou en fonction de vos centres d'intérêts. Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse du Camping municipal du Braou indiqué sur votre contrat de réservation.